Qui sommes-nous ?

Haut de page

Plateforme européenne contre l'éolien industriel (EPAW) © 2008 - 2018

Plateforme européenne contre l'éolien industriel

| ""





LE SCANDALE EOLIEN



Antoine Waechter

Le développement de l'éolien terrestre repose sur une escroquerie intellectuelle et politique

Après avoir colonisé les champs de betteraves et de céréales de la Picardie et de la Champagne, les aérogénérateurs investissent dorénavant les reliefs boisé de la basse montagne, dénaturant les plus beaux territoires de France et dégradant l'environnement de dizaines de milliers de personnes.

L'énergie éolienne a, semble-t-il, la sympathie d'une petite majorité de nos concitoyens, mais suscite des dizaines de procès devant la juridiction administrative. Cette réalité contrastées oppose ceux qui ne connaissent que les photographies de pales blanches sur un fond de ciel bleu à ceux qui vivent la proximité de ces monstres technologiques. L'adhésion repose sur une double escroquerie intellectuelle et politique : l'éolien serait nécessaire pour se passer du nucléaire et pour limiter les gaz à effet de serre, plus largement l'avenir appartiendrait aux énergies renouvelables.

Au niveau actuel de consommation énergétique, le renouvelable est parfaitement incapable de remplacer les énergies à haute densité comme le pétrole et l'atome. Il serait nécessaire d'abîmer tous les cours d'eau, de piller la forêt et de couvrir la France de panneaux solaires et de mâts géants pour atteindre cet objectif. Le cœur de la transition énergétique ne peut raisonnablement être qu'une réduction radicale de la consommation : tous les connaisseurs en conviennent. L'escroquerie politique est de taire cette vérité. L'investissement dans les nouvelles technologies de production d'électricité en veillant à ne rien changer

à nos modes de vie et à notre organisation socio-économique consiste à poursuivre le modèle de développement à l'œuvre depuis près de deux siècles. C'est plus confortable politiquement... et nous achemine vers l'impasse en toute bonne conscience.

L'éolien n'est pas une alternative au nucléaire. La loi de transition énergétique a inscrit dans le marbre le niveau de production actuelle. L'EPR de Flamanville, qui aura coûté plus de 10 milliards d'euros, est annoncé pour une durée de vie d'au moins 60 ans. Un Etat qui a décidé de sortir du nucléaire n'équipe pas le pays en centrales pour le prochain demi-siècle. La réduction promise de la part de l'atome n'est qu'une illusion d'optique : l'accroissement de la consommation d'électricité, voulu par la loi (notamment par une électrification du parc automobile), conduit mécaniquement à diminuer la part relative sans avoir à modifier la trajectoire du modèle.

Enfin, l'éolien n'a pas sa place dans un mixte énergétique dominé par le nucléaire. Une énergie aléatoire suppose des relais rapidement mis en œuvre, comme des centrales hydroélectriques ou des centrales thermiques. L'hydroélectricité étant à peu près totalement mobilisée, le développement des centrales au gaz est le corolaire obligé de l'éolien. En d'autres termes, le développement de l'éolien exige le développement conjoint de centrales mobilisant des énergies fossiles et ne constitue pas, en soi, une réponse à la dérive climatique. L'Allemagne, qui est en voie de fermer toutes ses centrales nucléaires, est aujourd'hui l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

Des milliers de personnes en souffrance

La multiplication des parc éoliens massacre les paysages de France et provoque la souffrance de milliers de personnes. La course aux autorisations d'implanter conduit à coloniser des territoires sans vent comme l'Est du pays, hier considérés comme inaptes aux éoliennes. Pour atteindre la rentabilité, les développeurs installent dorénavant des engins de 200 mètres de haut (pâles + mât), soit 4 à 6 fois plus que les objets déjà existants comme les clochers, les flèches de cathédrale, les pylônes de lignes très haute tension...

De grands voiliers, comme les rapaces, sont tués par les pâles, tandis les poumons des chauves-souris éclatent sous l'effet de la dépression d'air créés par leur mouvement. Chaque éolienne vide un espace d'environ 1,8 hectare de tout vertébré (oiseaux et mammifères notamment), soit 9 hectares par parc de 5 machines, ce qui est sans incidence majeure dans un champ de maïs, mais très impactant au-dessus d'une forêt.

L'Académie de médecine a recensé tous les troubles suscités par la proximité d'un aérogénérateur, dans un rapport très complet publié en juillet 2017 : création de conditions favorables aux crises d'épilepsie, effet stroboscopique lié à l'ombre portée des pâles sur les maisons, malaises liées aux ultrasons produits par les vibrations des mâts, nuisances sonores. Le bruit du puissant brassage d'air (la prévision des zones de nuisances est complexe) fatigue le système nerveux par sa permanence comme la goutte d'eau qui tombe des heures durant. La nuit noire étoilée est rompue par les flash rouges qui signalent les mâts aux avions : impossible de retrouver le charme d'un dîner en plein-air par une nuit douce d'été lorsque ces éclairs lumineux vous rappellent en permanence la présence de cette zone industrielle dédiée au vent.

Le scandale de l'Etat complice

Le scandale tient au fait que l'Etat a livré le pays aux spéculateurs du vent. Vous devez déposer un permis de construire pour édifier une maisonnette de 20 m² de surface habitable et d'une hauteur de 2,5 mètres. L'installation d'un aérogénérateur de 200 mètres de haut assis sur un bloc de béton de 75 tonnes et 200 m² de surface est exonéré de permis de construire! L'implantation n'est soumise à aucune planification: les zones de développement éolien, déjà peu démocratiques dans leur élaboration, ont été supprimées en 2015. La décision du Sénat d'imposer une distance minimale de 1000 mètres entre une éolienne et une habitation a été annulée par le Gouvernement Vals. La Bavière vient d'instaurer une distance égale à 10 fois la hauteur de la machine, soit 2000 mètres pour une hauteur de 200 mètres; l'Académie de médecine avait recommandé 1500 mètres voici quelques années déjà.

L'Etat ne cesse de faire évoluer les règles pour satisfaire le lobby des spéculateurs du vent. Dernier cadeau annoncé : le secrétaire d'Etat auprès de Nicola Hulot veut rendre plus difficile les recours contentieux des associations (même logique que François Hollande qui, pour protéger la promotion immobilière, a, par les ordonnances de février 2014, rendu plus difficile le recours des citoyens). L'éolien ne fait pas bon ménage avec la démocratie. Les projets d'aérogénérateurs ne font jamais l'objet d'un référendum local et se développe le plus souvent dans la plus grande discrétion pour ne pas alerter les défenseurs du paysage et du cadre de vie.

Ainsi, loin de défendre la population, l'Etat fait le jeu des spéculateurs internationaux du vent contre l'intérêt des Français.

L'énergie entre les mains du capitalisme international

L'installation d'un parc éolien se joue en deux temps. Dans un premier temps, un développeur d'éoliennes contacte les maires situés près d'une ligne électrique et lui vante les bénéfices financiers à attendre d'une implantation. En cas d'accord, il monte le dossier, fait faire les études (souvent affligeantes en ce qui concerne le paysage, l'impact sur la santé publique et sur la faune), contribue à l'enquête publique, défend le projet devant le tribunal administratif. Coût de l'opération : environ 1 million d'euros.

L'autorisation obtenue est mis en vente sur le marché mondial. Elle est acquise le plus souvent par des fonds de pension américains, britanniques, canadiens.. par des pétroliers..., pour une somme de l'ordre de 15 millions d'euros pour un parc de 5 aérogénérateurs. L'acheteur dépensera encore quelques millions d'euros pour l'acquisition des machines et leur montage. Il vendra sa production à EDF qui est tenu de la racheter à un prix supérieur au prix de marché de l'électricité pendant une durée contractuelle de 10 ans. La différence est payé par la taxe dite contribution au service public de l'électricité (CSPE) que paient dorénavant tous les consommateurs d'énergie. Cette taxe vient encore d'augmenter.

Tous les acteurs gagnent, sauf le consommateur français. Le développement de l'éolien industriel est d'abord une affaire de gros sous : la principale motivation n'est pas de produire des kW/heure mais des euros dans un cadre sans risque puisque garanti par l'Etat.

L'une des conséquences de ce développement est de placer l'appareil de production énergétique d'origine éolienne entre les mains de capitaux étrangers : les consommateurs français sont ainsi appelés à contribuer aux retraites des Américains et des Britanniques.

	Rechercher
2018	
2017	
2016	
2015	
2014	
2013	
2012	
2011	
2010	
2009	

Pour une transition énergétique intelligente

Il ne s'agit pas de mener une guerre idéologique contre les aérogénérateurs industriels, mais d'exiger que l'Etat reprennent la main sur le développement de l'éolien en localisant les zones d'implantation et en précisant des modalités qui préservent les paysages, la population et la démocratie. Une transition énergétique intelligente suppose le courage de fixer comme objectif central la réduction de la consommation d'énergie, quelle qu'en soit la source, et de définir une stratégie au service de cet objectif : interdiction du chauffage électrique, limitation des éclairages nocturnes, réduction des déplacements imposés en voiture par une interdiction de construire des zones d'activités près des échangeurs routiers et de grandes surfaces commerciales en périphérie de ville, isolation des bâtiments, interdiction de construire des bâtiments énergivores....

A chaque région, un mixte énergétique conforme à son tempérament. Les aérogénérateurs n'ont pas leur place dans les espaces naturels, les montagnes et les forêts, ni dans le champ de visibilité de nos monuments.

L'Etat protège-t-il les intérêts de grands groupes financiers ou la santé et le cadre de vie des Français ? Très clairement, les décisions prises au cours des dix dernières années profitent à la finance internationale au détriment des gens.

Antoine WAECHTER

Dès le début des années 1970, Antoine Waechter estime que l'action écologiste doit dépasser le cadre des associations et se développer dans un véritable parti politique. C'est ainsi qu'il crée le mouvement Écologie et Survie en 1973. Face à Brice Lalonde qui préfère agir à travers des réseaux associatifs tels que Les Amis de la Terre, Waechter participe à la création du Mouvement d'écologie politique (MEP) puis participe à la création des Verts.

Il refuse toutefois d'inscrire ce parti dans la séparation traditionnelle gauche/droite sur l'échiquier politique. Jusqu'au début des années 1990, il parvient à maintenir les Verts dans une stratégie qui officiellement se place à égale distance entre la droite et la gauche. Lorsque la majorité du parti des Verts, maintenant l'idée que l'écologie politique est certes une nouvelle pensée politique, décide néanmoins de s'assumer comme héritière des combats historiques de la gauche et de n'accepter d'alliances qu'avec elle, Antoine Waechter, mis en minorité, fait scission et crée un nouveau parti, le Mouvement écologiste indépendant (MEI).

Antoine Waechter, auteur d'ouvrages naturalistes, s'oppose à l'anthropocentrisme de la société moderne. Il rejette en particulier le terme « environnement », qui supposerait que la nature ne doit être conservée que pour servir de cadre de vie à l'homme. La nature est « tout ce qui naît, vit et meurt hors de la maîtrise de l'Homme ». L'homme, selon lui, a le devoir moral de respecter la vie : sa pensée sur ce points s'inscrit dans la ligne de l'œuvre du naturaliste Robert Hainard et de son compatriote Albert Schweitzer.

Il affirme l'impossibilité d'une « croissance infinie dans un monde limité »12 et décrit les risques posés par l'explosion démographique, la mobilité accrue et les évolutions techniques non maîtrisées.

Mandats politiques

- Ancien Député européen . Président de la commission parlementaire de développement régional et d'aménagement du territoire.
- Conseiller régional d'Alsace de 1986 à 1989, de 1992 à 1998 et de 2010 à 2015 ;
- Vice-président du Conseil régional d'Alsace de 1989 à 1991 et de 1992 à 1998 ;
- Conseiller municipal de Mulhouse de 1989 à 1994 ;

1234Suivant >